



DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable  
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 30 juin 2026  
Délibération n°050-2026

Date de convocation : 23 juin 2026  
Date d'affichage : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-trois juin de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

**Etaient Présents :**  
Mme Magali LAINÉ, maire  
M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, adjoints au maire,  
M. Philippe LEFEVRE, M. Gilles POISSON Mme Patricia JERVAIS DURAND,  
Mme Natacha BARDET, M. Charles MORIN, M. Alexandre MATHEY, Mme  
Alexandra FOSSE, Mme Cindy MERIOTTE, Mme Florence BOUVET, M.  
Alexandre BOULAY, conseillers municipaux.

**Etaient absents :**  
M. David PAUMIER (procuration donnée à Monsieur TRIGER Philippe),  
Mme Julie VEGREVILLE (procuration donnée à Madame LAINÉ Magali)

**Secrétaire de séance :** M. Alexandre BOULAY

**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :**  
**Désignation des représentants**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-4-1 ;  
VU l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts ;  
VU la délibération de l'établissement public de coopération intercommunale portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

CONSIDÉRANT que la CLECT a pour mission d'évaluer les charges et recettes transférées lors d'un transfert de compétences, de donner son avis sur le montant des charges évaluées telles que retenues dans l'attribution de compensation, de rendre ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges ;

CONSIDÉRANT que chaque commune membre doit désigner au moins un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de cette commission ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Mme LAINÉ Magali, membre titulaire et Mme JERVAIS DURAND Patricia, membre suppléant pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Le Maire,  
Magali LAINÉ



Le Secrétaire de séance,  
Alexandre BOULAY